

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 20 décembre 2017 à 9 h 30
« Les opinions sur la retraite »

Document n° 1
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Note de présentation générale

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les opinions sur la retraite

Les enquêtes d'opinion sur la retraite auprès des Français sont nombreuses (enquêtes académiques ou encore sondages ponctuels). Elles montrent une permanence des inquiétudes des Français sur l'évolution du système de retraite en général comme pour leur situation individuelle. Pour autant, les Français semblent attachés au système actuel et à son fonctionnement, même si une partie d'entre eux acceptent qu'il soit réformé.

La première partie de ce dossier revient sur les résultats d'enquêtes sur les opinions vis-à-vis du système de retraite. Au-delà de ces premiers résultats, elle cherche à savoir comment ces opinions se forment et comment elles évoluent dans le temps. En effet, les controverses sur les enquêtes d'opinion sont nombreuses. Pour certains, les enquêtes d'opinion constituent des outils efficaces pour mesurer les préférences des individus sur des sujets donnés. Le débat se focalise alors sur la qualité de la mesure (formulation et place des questions, taille et structure des échantillons). Pour d'autres, les opinions exprimées n'ont pas forcément de sens car tous les individus ne sont pas aptes à exprimer leurs préférences sur un sujet donné. En outre, elles peuvent donner l'illusion d'un consensus, alors que les résultats ne peuvent refléter que les réponses majoritaires et non la complexité des opinions de l'ensemble de la population.

La seconde partie du dossier revient sur les souhaits en matière de réforme tandis que la troisième partie analyse les opinions des individus sur leur propre départ à la retraite, notamment sur les motivations des nouveaux retraités et leurs appréciations sur l'information individuelle en matière de retraite.

1. Les opinions vis-à-vis du système de retraite

1.1. Les opinions sur l'âge et le montant de la retraite

Le Baromètre de la DREES permet de suivre annuellement l'opinion des Français sur la retraite, en particulier sur l'âge de départ, le niveau de vie et les réformes souhaitées (**document n° 1bis**). Le **document n° 2**, issu de l'ouvrage annuel de la DREES « *Retraités et Retraites* », décrit ces opinions en 2015-2016¹. Le **document n° 3** s'attache plus spécifiquement aux jeunes².

Concernant l'âge de départ à la retraite, plus de 70 % des non-retraités souhaiteraient partir à la retraite à 60 ans ou avant en 2016. Cette part était de plus de 90 % en 2000 et encore d'environ 85 % en 2009 (**document n° 2**). Toutefois, seulement 14 % des personnes interrogées pensent pouvoir effectivement partir à cet âge. En moyenne, les non-retraités estiment ainsi qu'ils pourront prendre leur retraite à 65 ans et 2 mois, soit cinq ans et trois mois après l'âge souhaité. À noter que cet âge est plus élevé que celui anticipé par les projections du COR (de l'ordre de 64 ans à terme), ce qui peut s'expliquer à la fois par une

¹ L'intégralité des questions sur la retraite n'est posée que les années impaires.

² Les données des documents n° 2 et n° 3 ne sont pas directement comparables ; les années sur lesquelles elles portent n'étant pas les mêmes. Les opinions sur les retraites étant relativement stables ou évoluant dans le même sens (voir les synthèses annuelles disponibles sur <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/recueils-ouvrages-et-rapports/rapports/article/barometre-d-opinion-de-la-drees-rapports-de-la-drees-de-bva-et-d-ifop>), le rapprochement des deux études pour les années 2015-2016 et 2012-2014 n'induit pas de biais majeurs dans les interprétations.

mauvaise connaissance ou l'anticipation de nouvelles réformes mais aussi par un certain pessimisme sur sa situation personnelle. Les jeunes pensent pouvoir partir environ deux ans plus tard que les plus âgés. Cet écart, qui a augmenté entre la période 2004-2006 et la période 2012-2014, peut s'expliquer à la fois par les difficultés d'insertion dans l'emploi qui retardent d'autant l'âge de la retraite et par l'effet des différentes réformes qui s'appliquent de manière générationnelle (**document n° 3**).

Alors que le niveau de vie des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population³, en 2016, 70 % des non-retraités anticipent un niveau de vie à la retraite plus faible que celui de l'ensemble de la population. Les plus jeunes, âgés de 18 à 24 ans, sont, avec les personnes âgées de 50 à 54 ans, les plus optimistes tandis que les 35-39 ans sont les plus pessimistes. Pour ces différentes catégories d'âge, l'écart à la moyenne est toutefois relativement faible, de l'ordre de plus ou moins 2 à 8 points.

1.2. Les opinions sur les conditions de départ à la retraite

Les réformes engagées depuis 2003 visent à donner aux individus plus de souplesse dans l'arbitrage entre montant de pension et âge de départ à la retraite. Le **document n° 4** s'interroge alors sur l'opinion des nouveaux retraités quant à la liberté de choix offerte par le système de retraite dans le choix de la date de départ. Cette question a fait l'objet d'un module complémentaire de l'enquête « Motivations de départ à la retraite » de 2007 (**document n° 1bis**).

Selon cette enquête, près de la moitié des nouveaux retraités interrogés (47 %) estiment que le système de retraite offre suffisamment de liberté pour choisir la date de son départ à la retraite alors que l'autre moitié pense le contraire. Seulement 15 %, et plus spécifiquement les personnes ayant répondu que le système de retraite offre suffisamment de liberté, ont le sentiment que cette liberté s'est accrue avec les dernières réformes, 30 % que cette liberté a diminué et plus de la moitié déclare que les réformes n'ont rien changé.

Les nouveaux retraités avaient le choix entre quatre propositions quant à la règle la plus contraignante : 51 % des nouveaux retraités ont alors mentionné que la durée requise pour avoir le taux plein est la règle qui contraint le plus le départ à la retraite. L'âge d'ouverture des droits, celui à partir duquel le taux plein est automatique et le fait de ne choisir aucune des trois propositions étaient citées dans des proportions similaires (entre 15 % et 18 % chacune).

Les personnes pouvaient également mentionner une autre règle que celle déjà citée à la question précédente (question ouverte).

D'une part, les réponses montrent une certaine confusion entre contraintes personnelles et contrainte interne au système de retraite. Parmi les 43 % de personnes ayant mentionné une autre règle, 27 % déclarent ainsi des contraintes liées à la santé ou à la maladie, et 9 % des conditions de travail difficiles ou la pénibilité.

D'autre part, pour un certain nombre de personnes, c'est la combinaison des différentes règles qui détermine la date de départ à la retraite. Ainsi 15 % ont mentionné l'âge et, symétriquement, 9 % la durée. Ces modalités étaient déjà présentes dans la question

³ Le ratio s'établit à 106,1 % en 2014 (voir le rapport annuel du COR de juin 2017).

précédente et un certain nombre de personnes ayant répondu la durée parmi les quatre propositions initiales ont répondu l'âge et inversement.

Enfin, le montant de la pension semble avoir peu d'influence sur le choix de la date de départ ; il n'est cité que par 9 % des personnes. Ce résultat peut sembler paradoxal dans la mesure où les autres enquêtes montrent un pessimisme certain quant au niveau de vie à la retraite.

1.3. Les opinions sur le fonctionnement du système de retraite

Le **document n° 5**, qui exploite l'enquête « Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite » réalisée par la Caisse des Dépôts en 2012, permet d'analyser plus finement les opinions des Français sur la philosophie actuelle du système de retraite. Il en ressort que :

- 55 % des enquêtés sont défavorables à un système dans lequel l'État assurerait un minimum à vivre et où le complément serait laissé à l'initiative individuelle et 39 % y sont favorables⁴ ;
- 76 % des personnes interrogées se déclarent favorables au paiement de cotisations dès le début de la vie active en contrepartie d'un montant de pension correspondant (système actuel) et 17 % déclarent ne pas vouloir payer de cotisation et percevoir un montant minimal une fois à la retraite⁵ ;
- les personnes favorables au système actuel de financement des retraites par cotisation ont ensuite été interrogées sur les raisons de leur choix. 44 % de ces personnes déclarent alors que c'est parce qu'elles trouvent ce système plus pratique et qu'il n'y a pas à s'en occuper, 33 % parce qu'elles le trouvent plus juste et 15 % l'estiment moins risqué.

1.4. Comment les opinions se forment-elles et évoluent-elles ?

Le croisement des réponses et des caractéristiques individuelles permet de constater que les opinions et préférences des individus sur la retraite semblent corrélées à leurs caractéristiques socio-économiques. Les **documents n° 4 et n° 5** y ajoutent des tests qualitatifs afin de tenir compte de la significativité des variables explicatives et éviter les problèmes de corrélation entre elles. Une analyse toutes choses égales permettant d'isoler les effets propres de chacune des caractéristiques individuelles est effectuée pour vérifier cette indépendance.

Ainsi, les écarts constatés entre les jeunes et les plus âgés sur leurs anticipations d'âge et de niveau de vie à la retraite sont plus faibles que les écarts constatés selon le statut d'emploi et le niveau de diplôme à âge égal (**document n° 3**). Parmi les moins de trente ans, un peu plus de 70 % considèrent que leur niveau de vie sera inférieur à la moyenne une fois à la retraite ; c'est le cas de 75 % des moins diplômés en emploi et de 80 % de ceux qui sont en emploi à temps partiel, intermittents ou chômeurs, mais aussi – ce qui est plus inattendu – de 58 % de ceux en études⁶. Les écarts selon le degré de vulnérabilité sont ici de 17 et 22 points, là où l'écart selon les âges est de 2 à 8 points.

⁴ Le reste des personnes interrogées ne se prononce pas.

⁵ Le reste ne se prononçant pas.

⁶ Ce chiffre apparaît élevé alors même que les jeunes en études, normalement plus qualifiés, devraient anticiper un niveau de vie supérieur à celui de l'ensemble de la population.

Concernant les opinions sur la liberté de choix offerte par le système de retraite, 47 % des personnes déclarent que le système offre suffisamment de liberté, le reste qu'il n'en offre pas assez. Le questionnaire précisait explicitement aux enquêtés qu'ils ne devaient pas tenir compte de leur situation personnelle dans leur réponse. Le croisement des réponses avec les conditions de départ des personnes ne permet pas d'affirmer avec certitude que c'est bien le cas – les opinions exprimées semblant influencées par ces conditions personnelles (**document n° 4**). Par exemple, les personnes bénéficiant d'une surcote, qui sont *a priori* celles ayant davantage de marges de manœuvre pour choisir leur date de départ à la retraite, estiment plus que les autres que le système de retraite offre une liberté de choix.

Concernant les opinions sur le degré de contributivité du système de retraite, 24 % des enquêtés déclarent être en faveur d'un système purement contributif. Les personnes les moins vulnérables économiquement (disposant d'un revenu élevé, fonctionnaires) ou encore les mieux informées se déclarent significativement plus souvent favorables à un tel système contributif tandis que les personnes les plus défavorisées (se déclarant en mauvaise santé ou ayant connu une carrière irrégulière) y sont plus souvent défavorables (**document n° 5**).

Les individus seraient donc guidés par leurs intérêts propres. Mais en même temps, selon certains chercheurs, les attitudes vis-à-vis des politiques sociales seraient également corrélées aux valeurs des individus, notamment la justice sociale, la solidarité et l'altruisme⁷.

Cette approche a été peu testée dans ce dossier. Cependant, certaines réponses permettent de penser qu'elle est en partie vérifiée sur la retraite. Ainsi, 88 % des personnes interrogées en 2012 sont très ou plutôt favorables à ce que l'âge de départ soit plus précoce pour les personnes ayant occupé des emplois pénibles, et pour 83 % qu'il soit fonction de l'âge d'entrée dans la vie active. À l'inverse, seulement 29 % des répondants se déclarent favorables à un âge de départ identique pour tous (**document n° 5**). En 2016, selon le baromètre DREES, les cadres, les professions libérales et les professions intermédiaires estiment plus souvent que les autres catégories socioprofessionnelles que les prestations de retraite devraient bénéficier à tous et pas seulement à ceux qui ont contribué (**document n° 6**).

En fait, les chercheurs en sciences sociales ont montré qu'il fallait distinguer entre une adhésion très générale et désintéressée aux grands principes des politiques sociales (l'universalité des prestations de retraite par exemple) et une défense de ses propres intérêts lorsque les questions comportent des enjeux concernant personnellement l'enquêté (le fait de réserver les droits familiaux aux mères étant plus souvent approuvé par les femmes que par les hommes).

Une autre partie de la littérature s'est davantage concentrée sur la manière dont les préférences exprimées étaient susceptibles d'évoluer dans le temps⁸ pour expliquer leurs variations. La formation des opinions est alors souvent interrogée à partir de deux schémas opposés.

Selon le premier schéma, les individus s'intéresseraient peu aux questions politiques, économiques ou sociales et ne disposeraient pas des ressources et compétences nécessaires pour se déterminer face à des choix relativement complexes. Leurs opinions seraient par

⁷ Gonthier F., 2016, « Les préférences politiques et sociales se mesurent-elles ? », *Regards croisés sur l'économie*, n°18/1, p. 188-198.

⁸ Gonthier F., 2015, « Qui bouge quand l'opinion bouge ? L'évolution de la demande d'État dans l'Union européenne depuis les années 1990 », *Revue française de science politique*, n°65/1, p. 63-86.

conséquent instables dans le temps⁹ et évolueraient de concert avec les opinions et discours des « groupes dominants ».

Par exemple, le recul de l'âge idéal pour partir à la retraite (voir la partie 1.1. du dossier) pourrait alors s'interpréter comme une intériorisation des mesures d'âge des différentes réformes des retraites pour garantir la pérennité financière du système de retraite, plus que comme une aspiration personnelle. Ou encore, le fait que les personnes interrogées semblent plutôt favorables au système actuel avec des ajustements paramétriques, plutôt qu'à un système mixte avec une base en répartition et un complément en capitalisation (**documents n° 6 et n° 7**) serait le reflet d'une meilleure connaissance de ce système que d'une réelle adhésion.

Dans le second schéma, les opinions individuelles ne seraient pas déterminées uniquement en fonction de l'environnement mais également en fonction de convictions et préférences fortes. L'instabilité de leur réponse ne viendrait alors pas tant d'un manque d'information ou d'intérêt que de la présence de plusieurs considérations pouvant être opposées entre elles. Par exemple, la part de Français pensant que le système de retraite ne devrait bénéficier uniquement qu'aux cotisants est passée de 25 % en 2010 à 45 % en 2014. Cette évolution a été observée pour l'ensemble des prestations sociales (**document n° 6**). Cette poussée des opinions favorables à des prestations sociales réservées aux cotisants serait un épiphénomène dû la crise. L'opinion retrouverait son attachement à des allocations universelles une fois les conditions économiques redevenues plus favorables¹⁰. Ce qui semble bien être le cas dans la mesure où la part des Français pensant que le système ne devrait bénéficier qu'aux cotisants est redescendue depuis 2014 (35 % en 2016).

2. Les souhaits en matière de réforme

2.1. Les souhaits de réformes à système inchangé

Selon les derniers Baromètres de la DREES, 90 % des Français déclarent que le système de retraite doit rester essentiellement public. Une personne sur deux pense qu'il doit rester par répartition, en le réformant, alors que l'autre moitié pense qu'il faudrait lui ajouter un complément d'assurance ou d'épargne individuelle (**document n° 6**).

Les enquêtes concordent en ce qui concerne le choix des leviers à privilégier pour préserver le système actuel de retraite¹¹ : en très large majorité (70 % à 80 %), les enquêtés déclarent préférer un décalage de l'âge de départ à la retraite (par le biais d'une augmentation de la durée d'assurance ou d'un recul de l'âge), environ 30 % une augmentation des cotisations tandis que la baisse des pensions, ou leur non-revalorisation, ne recueille que de 5 % à 10 % des préférences (**documents n° 2, n° 6 et n° 7**).

⁹ Paradigme dit minimaliste (voir Gonthier, précédemment cité).

¹⁰ Voir Gonthier, précédemment cité.

¹¹ À noter que, pour la première fois en 2016, le baromètre DREES comportait une question préalable sur la nécessité ou non de réformer le système de retraite : 30 % des personnes interrogées ont répondu « non » à cette question. Les proportions de réponse aux différentes modalités à la question suivante portant sur les leviers à activer pour les personnes ayant répondu « oui » n'ont pas été modifiées sensiblement.

Concernant l'augmentation des cotisations, les réponses varient selon que cette augmentation aurait pour contrepartie ou non le fait de garantir un niveau de pension généreux. Dans ce cas, 60 % des personnes enquêtées se disent prêtes à accepter cette hausse¹².

2.2. Un système contributif et solidaire

Dans le système actuel de retraite, les prestations sont calculées soit en fonction des revenus d'une partie de la carrière, soit en fonction des cotisations versées sur toute la carrière (principe contributif). S'y ajoute plusieurs éléments de solidarité, comme la prise en charge des aléas de carrière (maladie, chômage, etc.) ou encore les droits familiaux et conjugaux. 60 % des personnes interrogées en 2012 lors de l'enquête de la Caisse des Dépôts sont ainsi favorables à un tel système, 24 % souhaitant plutôt un système uniquement contributif et 11 % un système où le montant de la pension est forfaitaire (**document n° 5**).

Sur les éléments de solidarité, 82 % des enquêtés du Baromètre DREES de 2016 pensent que le fait d'avoir élevé des enfants doit conduire à des avantages au moment de la retraite et les deux tiers considèrent que les deux parents doivent en bénéficier. En outre, pour 65 % des enquêtés, ces dispositifs ne devraient pas cibler uniquement les parents de trois enfants et plus (**document n° 6**).

60 % des Français considèrent en 2015 que les veufs et veuves devraient pouvoir bénéficier d'une pension de réversion sans limitation de durée ou de ressources, le reste voulant restreindre ce dispositif, 20 % sous conditions de ressources, 11 % au fait d'avoir encore des enfants à charge, et 7 % en le limitant dans le temps.

Le Baromètre DREES évalue également l'opinion des Français sur la possibilité de faire varier la durée de cotisation requise selon la catégorie d'emploi, afin de tenir compte des différences d'espérance de vie entre catégories sociales. En 2015, la moitié des Français (36 % des cadres et 56 % des ouvriers) sont favorables à ce que les cadres cotisent plus longtemps que les ouvriers afin de tenir compte des différences d'espérance de vie entre ces catégories.

2.3. Quels devraient être les objectifs poursuivis ?

À la question de savoir quels seraient les objectifs qu'une réforme modifiant en profondeur le système de retraite doit principalement poursuivre, les personnes interrogées lors de l'enquête menée par la Caisse des Dépôts en 2012 ont répondu en priorité le maintien du niveau des pensions (68 % accordant une note de 8 à 10, sur une échelle de 0 à 10) et la recherche de l'équilibre financier (66 %). Les items les plus cités ensuite visaient à rechercher plus de clarté et d'équité dans le système de retraite (**document n° 7**). Ainsi, 64 % des personnes ont déclaré accorder une forte importance à ce qu'une réforme rende le système plus compréhensible, 52 % déclaraient l'objectif d'équité intragénérationnelle comme essentiel, autant pour l'objectif d'unification des régimes et 48 % l'équité intergénérationnelle.

Ces objectifs d'équité entre les différents régimes, de simplification et de lisibilité sont confortés par les enseignements du Baromètre DREES en 2015-2016 (**document n° 6**). L'organisation actuelle du système, avec des régimes différents selon les statuts

¹² Des questions relatives à l'allongement de durée d'activité en contrepartie de l'équilibre financier du système ou d'un taux de remplacement « élevé », au moins égal à 80 %, ont également été posées aux personnes enquêtées mais les résultats à ces questions n'ont pas été exploités pour cette étude.

professionnels, ne semble convenir qu'à 16 % des Français, tandis que 39 % considèrent qu'il ne devrait y avoir qu'un seul régime avec des caractéristiques identiques pour tous, et 45 % préféreraient qu'il y ait un socle commun de retraite, avec certaines différences selon le statut professionnel.

3. Les opinions des individus sur leur départ à la retraite

3.1. Les motivations de départ à la retraite

Selon l'enquête « Motivations de départ à la retraite » (**document n° 8**), 72 % des nouveaux retraités déclarent être partis à la retraite dès que possible. L'enquête permet de distinguer les réponses des retraités du public de celles du privé depuis 2014 et, parmi les retraités du privé, celles des cadres et des non-cadres pour la première fois depuis cette vague. 55 % des nouveaux retraités du public déclarent ainsi être partis dès que possible alors qu'ils sont 70 % dans le privé. Les cadres déclarent un peu moins fréquemment être partis dès que possible que les non-cadres (70 % contre 76 %).

Ces enquêtes font état d'une grande stabilité des motivations de départ à la retraite déclarées par les nouveaux retraités entre 2014 et 2017¹³. 77 % des nouveaux retraités citent le souhait de profiter de la retraite le plus longtemps possible, cette motivation ayant gagné en importance par rapport à 2014¹⁴. Les personnes ayant liquidé leurs droits au taux plein au titre de la durée ou avec une décote citent plus fréquemment ce motif. Viennent ensuite les motifs liés au droit à pension (tels que le fait d'avoir atteint l'âge légal d'ouverture des droits pour 73 % des personnes interrogées ou bien le bénéfice du taux plein pour 71 %). Des motifs liés à l'état de santé (pour 36 % des nouveaux retraités) ou aux conditions de travail (34 %) ont également pu jouer, particulièrement pour les non-cadres ou les personnes hors de l'emploi. Les nouveaux retraités sont également plus nombreux qu'en 2014 à mentionner le fait d'avoir atteint un niveau de pension suffisant (59 % contre 45 %). Enfin, les motivations familiales restent peu citées, un peu plus souvent par les femmes que par les hommes.

Parmi les nouveaux retraités étant encore en emploi au moment de partir à la retraite, 33 % déclarent être partis plus tard que possible, plus souvent les cadres que les non-cadres et les fonctionnaires que les salariés du privé. Pour motiver leur prolongation d'activité, les cadres évoquent plus souvent l'intérêt pour leur travail (77 % contre 59 % pour les non-cadres) et l'envie de terminer une mission en cours (35 % contre 17 %). Les motivations financières sont aussi plus souvent citées par les cadres et les fonctionnaires. La moitié des retraités déclarant être partis plus tard que possible ne se sentaient pas prêts à devenir retraités et ce motif a joué beaucoup pour un quart d'entre eux.

¹³ La comparaison avec les enquêtes précédentes est plus délicate car elles ne concernaient pas les fonctionnaires.

¹⁴ Le fait d'avoir réduit les items de 20 à 10 peut avoir une influence sur l'évolution des proportions qui augmentent toutes entre 2014 et 2017. Globalement, huit des dix items proposés en 2017 connaissent une augmentation de leur importance. Une certaine lassitude pouvait gagner les personnes interrogées pour les derniers items proposés, si bien qu'elles pouvaient répondre par défaut qu'elles n'étaient pas concernées.

3.2. La connaissance des dispositifs et de ses droits personnels

Le niveau de connaissance est un des déterminants de la décision de partir à la retraite. Mais, en 2012, seulement 31 % des personnes interrogées non-retraitées de tout âge se sentent plutôt bien informées et 4 % très bien informées¹⁵. Le niveau d'information augmente avec l'âge.

Parmi les personnes se sentant plutôt mal ou très mal informées, 25 % répondent être mal informées concernant le fonctionnement du système, 47 % concernant leurs droits à pension et 60 % concernant les modalités de calcul de la pension. Plus de la moitié des personnes interrogées non-retraitées répondent ainsi ne pas savoir ni combien elles cotisent ni combien elles percevront, tandis que 28 % ont une idée de ce qu'elles cotisent et 18 % de ce qu'elles percevront (**document n° 9**).

Concernant la durée d'assurance, seulement 36 % des personnes interrogées déclarent connaître exactement ou approximativement le nombre de trimestres qu'elles ont validé. Cette proportion augmente pour les générations plus proches de la retraite avec 64 % parmi les 50 ans et plus contre 28 % parmi les 35-49 ans et 13 % parmi les moins de 35 ans. Quant au nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein, 60 % des personnes interrogées n'ont soit pas répondu à la question, soit répondu un nombre de trimestres inférieur à 120 trimestres ou supérieur à 200 trimestres. Parmi les personnes déclarant connaître ce nombre, 26 % des moins de 35 ans en ont une connaissance à peu près correcte (avec un écart possible de plus ou moins 4 trimestres) ; c'est le cas de 41 % des 35-49 ans et 46 % des personnes âgées de 50 ans et plus.

3.3. Les opinions sur l'information délivrée

La mise en place du droit à l'information vise justement à améliorer la connaissance des individus sur leur droit. En 2016, 6,2 millions documents d'information ont été envoyés de façon systématique aux assurés, dont 2,3 millions d'EIG (estimations indicatives globales, envoyées tous les cinq ans aux personnes âgées de 55, 60 et 65 ans) et 3,9 millions de RIS (relevés individuels de situation, envoyés tous les cinq ans aux personnes âgées de 35, 40, 45 et 50 ans).

À l'issue de ces campagnes annuelles, le GIP Union Retraite effectue des « enquêtes de satisfaction » sur un échantillon de 1 500 personnes, représentatif de la population bénéficiaire du droit à l'information en termes d'âge et de situation professionnelle (**document n° 10**). En 2016, 71 % des assurés ayant reçu un document se disent bien informés sur leur future retraite, les bénéficiaires d'une EIG se sentant légèrement mieux informés que ceux d'un RIS (76 % contre 68 %)¹⁶.

¹⁵ Cette connaissance semble nettement s'améliorer à l'approche de la retraite. Selon l'enquête « Motivations de départ à la retraite », 32 % des nouveaux retraités se disent très bien informés et 47 % plutôt bien informés (**document n° 8**).

¹⁶ Ce chiffre n'est pas forcément contradictoire avec le fait que seulement 35 % des personnes non-retraitées se sentaient plutôt ou très bien informées en 2012 (**document n° 9**). Les documents du droit à l'information ne sont en effet envoyés systématiquement qu'à partir de l'âge de 35 ans, ce qui peut expliquer que les moins de 35 ans se sentent moins informés (leur intérêt pour la retraite peut en outre être moins fort) et, en 2012, une partie des générations n'avait pas encore reçu de document (parmi les 35 ans ou plus non-retraités, seuls 50 % déclaraient avoir reçu ce document).

Les assurés ne se sentant pas bien informés souhaiteraient plus d'informations sur pratiquement tous les pans de la retraite : calcul du montant (89 %), conditions de départ (84 %), évolutions du système de retraite (79 %), régimes de retraite (74 %) ou encore détail des périodes d'activité (59 %) ou d'inactivité (58 %).

En outre, 74 % des assurés pensent que les informations communiquées pourraient être modifiées d'ici leur départ à la retraite du fait de nouvelles réformes. Ce sentiment est logiquement plus présent chez les bénéficiaires d'un RIS (82 %) que chez les bénéficiaires d'une EIG, plus proches de la retraite et ainsi moins susceptibles d'être concernés par une nouvelle réforme.

Avant de recevoir leur EIG, 56 % des destinataires l'ayant lu avaient déjà prévu une date de départ à la retraite. Lorsque les assurés n'avaient pas du tout pensé à une date de départ à la retraite, le courrier les a amenés à y réfléchir pour 42 % d'entre eux. Concernant le montant de pension espéré à la retraite, 43 % des assurés ayant reçu une EIG estiment que le montant estimé est plus faible que ce qu'ils espéraient, 31 % qu'il correspond à ce qu'ils s'imaginaient, 4 % qu'il est plus élevé et 21 % ne savent pas juger.

Enfin, à la lecture du RIS ou de l'EIG, 58 % des enquêtés se disent rassurés sur leur propre retraite, ce taux étant cependant en baisse progressive depuis 4 ans. En revanche, seulement 37 % se déclarent rassurés vis-à-vis des retraites en général.